

48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour agent et dépenses contingentes, *Colombie-Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1888

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Colby, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt et un mille cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face au département de l'intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

2. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la police à cheval du *Nord-Ouest*, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

3. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-neuf mille cent quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du département des affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

4. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-sept mille six cent soixante et cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des douanes et aux appointements et dépenses contingentes aux différents ports des provinces suivantes, savoir : Ontario, \$266,045 ; Québec, \$215,025 ; Nouveau-Brunswick, \$87,245 ; Nouvelle-Ecosse, \$107,365 ; Manitoba, \$35,350 ; territoires du Nord-Ouest, \$4,000 ; Colombie-Britannique, \$33,700 ; Ile du Prince-Edouard, \$21,435 ; provinces en général—pour faire face aux chargements qui pourront être nécessaires dans le personnel, \$5,000 ; appointements et frais de voyages des inspecteurs de ports, et frais de voyages des autres officiers en tournée d'inspection, \$21,000 ; divers—dépenses contingentes du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphie, pour les différents ports d'entrée, \$15,000 ; pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes comme président de la commission, \$18,000 ; pour pourvoir à la dépense probable en rapport avec les épreuves polariscopiques des sucres, y compris la solde des personnes nommées ou employées à ce service, \$5,000 ; pour faire face aux dépenses se rattachant à l'acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des officiers de douanes (voté sous le titre " Divers " l'an dernier), \$3,000 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

5. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux millions neuf cent quarante-cinq mille six cent soixante et dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des postes, savoir : Ontario, \$1,337,830 ; Québec, \$642,750 ; Nouveau-Brunswick, \$241,850 ; Nouvelle-Ecosse, \$254,070 ; Ile du Prince-Edouard, \$43,110 ; Colombie-Britannique, \$149,230 ; Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, \$276,850 ; pour l'année finissant le 30 juin 1888.

6. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et dix-huit mille cinq cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des terres fédérales—service extérieur, commission des terres—*Winnipeg*, savoir : Appointements du commissaire, \$5,000 ; appointements du surintendant des mines, \$3,200 ; frais de voyages du surintendant des mines, \$1,200 ; appointements de l'inspecteur des agences, \$2,000 ; frais de voyages de l'inspecteur des agences, \$1,200 ; appointements du secrétaire, \$1,800 ; appointements du sous-secrétaire, \$1,400 ; appointements des commis, \$14,000 ; dépenses contingentes, éclairage, frais de poste, télégrammes, etc., \$2,700 ; gardien et messenger, \$600 ; appointements de 6 inspecteurs des établissements, dits *homestead*, \$7,200 ; frais de 6 inspecteurs des établissements, dits *homestead*, \$5,500 ; service de guides, \$2,000 ; services spéciaux, \$5,000 ; appointements de l'inspecteur des compagnies de colonisation, \$3,000 ; frais de voyage de l'inspecteur des compagnies de colonisation, \$1,000. Agences des terres fédérales—agents des terres fédérales, \$18,000 ; commis, \$19,000 ; dépenses contingentes, y compris loyer de bureau, combustible, etc., \$9,500 ; dépenses contingentes payées par le bureau général pour le service extérieur, \$3,500 ; agences des bois de la Couronne—agent des bois de la couronne, *Winnipeg*, appointements, \$2,000 ; teneur de livres de la